

PORTS ET PLAGES

Décision n°2025-98 : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Buvette de Charpignat - Port de Charpignat - Le Bourget du Lac - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 30 avril 2025



DEC_2025-98.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 434,5 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-98-autorisation-doccupation-temporaire-du-domaine-public-buvette-de-charpignat-port-de-charpignat-le-bourget-du-lac-attribution-39544?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.